

Conseil Communal de Saint-Sulpice

INTERPELLATION : M. René Piller

Titre : « Notre Si Bio Jardin » situé au chemin des Pâquis
face au collège (parcelles communales 308/310)

Développement de l'interpellation :

L'idée de ces jardins communautaires ou familiaux est très bonne et utile. D'avoir demandé l'aide de l'association « Légumes perchés » (ferme de Bassenges à Ecublens) pour lancer le projet était bénéfique et louable. Cependant, il ressort d'une discussion avec quelques citoyens, voisins desdits jardins, que tout n'est pas rose sur ces parcelles et que des divergences sont apparues.

Ces citoyens ont sollicité la Municipalité par deux courriers envoyés en juin et décembre 2020. Ces personnes s'opposaient à tout projet de jardin communautaire, car la Municipalité n'avait jamais consulté les habitants avoisinants, que la Municipalité enfreignait le Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions et qu'une mise à l'enquête aurait dû être faite. Par ailleurs, des rencontres avec la Municipalité ont fait ressortir un flou artistique dans le traitement de ce dossier.

Au vu de ces éléments et pour en avoir le cœur net, j'ai effectué différentes recherches sur le site de la commune, internet et Facebook et il est étonnant de constater le peu d'information sur « Notre Si Bio Jardin ».

Pour exemple, on ne sait rien sur cette association, qui l'a créée, qui fait partie du comité etc. Il y règne une certaine opacité. Il a aussi été constaté que le règlement de l'association n'est pas complet ou ne semble pas terminé. Sur le formulaire d'inscription, il n'est pas demandé l'adresse postale des utilisateurs mais uniquement l'adresse courriel. J'ai appris également que les personnes « Légumes perchés » venait occasionnellement et ceci juste pour conseiller les utilisateurs des jardins et n'étaient pas impliquées dans la gestion du terrain ni des personnes.

Interpellation :

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité, les questions suivantes :







Comment est géré Notre si Bio Jardin ?

1. Est-ce que la commune a participé à l'élaboration du règlement de cette association (qui n'en est pas une) ?
2. S'est-elle appuyée sur les règlements existants dans des communes avoisinantes ?
3. Est-ce que la commune a un droit de regard sur les activités et la bonne gestion des parcelles ?
4. Lors d'un désaccord, est-ce la commune qui va régler le problème ?
5. Dans le règlement chaque membre individuel s'acquitte d'une cotisation de 20 fr MINIMUM (pourquoi minimum) et de 30 fr. minimum pour un ménage. Pouvons-nous savoir ce que couvre cette cotisation ?
6. Est-ce que cette association paie un loyer à la commune ?
7. Est-ce que la commune donne un subside à cette association ?
8. Qui paie l'eau utilisée pour arroser les jardins ?
9. Du compost a été amené par le personnel communal, une facture a-t-elle été envoyée à l'association ? Relevons que les Serpelious, selon l'info communale reçue dernièrement doivent payer 9 fr. par sac de 40 litres de compost.
10. Est-ce vrai que la commune a mis à disposition des outils, un banc, de la paille et des graines pour lancer Notre Si Bio Jardin ?
11. Êtes-vous à même de nous dire qui occupe lesdites parcelles ?
12. Y a-t-il uniquement des gens de St-Sulpice ou il y a-t-il des personnes qui viennent d'autres communes, comme Lausanne et Ecublens ?
13. Est-ce que la Municipalité tient une liste des personnes en attente ?

Cette liste n'est pas exhaustive et il serait agréable que la Municipalité puisse répondre sur ces différentes questions afin que notre CC soit au courant de ce qui se passe sur les parcelles communales 308 et 310.

Je sollicite une réponse écrite pour le prochain conseil communal.

Dépôt

1. 
2. 
3. 
4. 
5. 
6. 

Saint-Sulpice, le 10 mars 2021